

# **Compte Rendu de la Réunion d'Information**

## **Le 26 avril 2024**

### **Objet : Information sur le PPRIF, partage des connaissances sur le sujet**

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier d'avoir été présents à cette réunion et d'avoir montré votre intérêt sur le sujet à travers les nombreux échanges formulés.

L'AGV souhaitait faire un point sur la situation du PPRIF, et partager avec vous tous l'état de nos connaissances sur le sujet.

Nous transmettons comme évoqué ce soir-là :

- Le support de présentation
- La liste des documents complémentaires, intéressants pour parfaire la connaissance de chacun sur le sujet

En complément, voilà quelques questions posées au cours de la soirée :

- ➔ Précision sur le débroussaillage : les sites web ci joints sont bien descriptifs
- ➔ Les parcelles non soumises à cette réglementation ne sont que celles non construites, pour les autres, la charge revient bien au propriétaire du bien à défendre, et ce même sur les parcelles environnantes si rien n'est fait selon le protocole défini.
- ➔ Le chemin des petits vergers, chemin implanté partiellement en privatif. Le point le plus important avant de parler d'élargissement réside dans la nécessité d'avoir une aire de retournement pour les camions-pompier.
- ➔ Les parties prenantes qui définissent les zones rouges : DDTM.

Une inspection des quartiers a été faite en la présence de la responsable de l'urbanisme de Rognes et partiellement avec Mr le Maire

- ➔ Précision apportée sur là où nous en sommes dans la procédure sur notre commune: Dans l'étape de concertation, même si on ne peut pas vraiment parler de concertation
- ➔ La mairie doit faire une réunion d'informations, mais attention Information ne veut pas dire concertation.
- ➔ Point à préciser : position des assurances. Il faudra être vigilant en cas d'OLD non effectuées.
- ➔ L'autorisation à reconstruire après un incendie sera soumise à examen.
- ➔ Comment pouvons nous AGIR sur les zones rouges ? Seul le maire pourrait s'y engager.
- ➔ Comment pourrait-on demander de l'aide auprès des autorités pour obtenir plus de bornes incendie, aire de retournement ?
- ➔ Point d'attention : le budget alloué sur la commune de Rognes pour les OLD ne serait que de 30 000 euros/an, bien trop faible eu égard à la position de la commune dans ces zones très boisées.

## **Adresses internet pour informations plus précises:**

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/La-prevention/Les-projets-de-Plans-de-Prevention-des-Risques-d-Incendies-de-Forets-PPRIF>

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+1525::foire-aux-questions-faq-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old.html>

<https://www.prevention-incendie-foret.com/connaitre-les-regles/debroussaillage#:~:text=Le%20d%C3%A9broussaillage%2C%20l'%C3%A9lage%20et,feu%20et%20limiter%20sa%20propagation%20!>

Modèle de lettre à l'usage des propriétaires devant débroussailler chez leurs voisins :

<https://www.var.gouv.fr/contenu/telechargement/28065/190270/file/Mode%CC%80le%20de%20lettre%20a%CC%80%20l'E2%80%99usage%20des%20proprie%CC%81taires%20devant%20de%CC%81broussailler%20chez%20leurs%20voisins.pdf>